

*Questions orales*

[Français]

**L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Monsieur le Président, les experts canadiens, 80 p. 100 de la population canadienne veulent des lois sur l'immigration qui fonctionnent. Le gouvernement libéral a laissé ce pays dans une confusion totale.

Nous avons présenté des projets de loi, et le sénateur Hébert lui-même disait que le chef de l'opposition est favorable à ce que le Sénat bloque des lois votées par la Chambre des communes. C'est une honte, monsieur le Président, d'avoir un pays qui a été laissé dans l'état où nous sommes, et encore une fois, tant que les sénateurs bloqueront les projets de loi votés où nous sommes, des dizaines de milliers de gens seront victimes d'abus, viendront au pays comme réfugiés quand ils n'en sont pas.

[Traduction]

## LA PROVINCE DE QUÉBEC—ON DEMANDE UN EXAMEN ADMINISTRATIF

**Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition):** Monsieur le Président, je doute beaucoup que les Canadiens soient très impressionnés par cette argumentation. Le ministre devrait cesser de jouer au ping-pong avec des vies humaines. Les Turcs sont des êtres humains et ils devraient être traités comme tels. Voilà ce que je demande au ministre.

Je dois dire au ministre, avec le respect que je lui dois, qu'il ne devrait pas laisser son orgueil influencer son sens de la justice et de la compassion. La province de Québec a demandé un examen administratif. Le ministre a refusé. Pourquoi? Quelles sont ses raisons?

En vertu de la Loi sur l'immigration, le ministre a également le pouvoir d'agir pour des raisons humanitaires. Il refuse. Pourquoi? Pourrait-il nous donner aussi les raisons de cela?

**Hon. Benoît Bouchard (Ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Monsieur le Président, j'ai refusé parce qu'il y a des milliers de Canadiens qui attendent pour faire venir leurs parents dans ce pays. Ils désirent suivre la voie habituelle.

Les Canadiens n'aiment pas que des gens viennent ici et demandent le statut de réfugiés, alors qu'ils n'en sont pas. Ils passent ainsi devant des gens qui attendent depuis des années. Le député approuve que l'on passe devant les autres.

[Français]

## LES RESSORTISSANTS TURCS—LA POSITION DU MINISTRE

**M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

La semaine dernière, les Montréalais avaient cru que le cauchemar des familles turques venait de se terminer. Nous croyions tous aussi que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, dans un élan de générosité, avait accepté un arrangement proposé par M<sup>me</sup> Robic en vertu duquel on pouvait éviter

l'expulsion des familles turques et voir 37 d'entre elles être acceptées comme immigrants.

Je voudrais simplement demander au ministre: Qu'est-ce qui a changé depuis la semaine passée et qu'est-ce que le ministre entend faire pour que la parole qui a été donnée aux familles turques soit respectée?

**L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Monsieur le Président, mon collègue dit: «Je croyais». Il aurait dû prendre connaissance attentivement de ce que j'ai dit depuis lundi dernier. En aucun moment je n'ai fait de promesse à qui que ce soit. J'ai accepté la demande de M<sup>me</sup> Robic de suspendre l'application des ordres de déportation. Je dis suspendre, parce que pour votre information, le ministre n'a pas le droit de les annuler. Le ministre n'a le droit que de les suspendre en attendant que le Québec nous dise quelles sont ses intentions.

En aucun moment, et je vous défie de me citer quelque part, en aucun moment je n'ai dit, monsieur le Président, que les ordres de déportation ne seraient pas respectés. Cependant, à la demande du Québec, selon l'entente, nous avons accepté de les reporter.

Encore une fois, lorsque le Québec aura fait connaître sa décision, et le temps limite est ce soir, nous allons procéder comme il se doit à la continuation des ordres de déportation.

## LA RESPONSABILITÉ DU MINISTRE

**M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques):** Monsieur le Président, nous sommes maintenant à même de réaliser que la générosité apparente du ministre de l'Emploi et de l'Immigration n'aura duré que le temps des fleurs. Elle n'aura duré que le temps d'acheter la paix à Montréal et d'assurer que se déroule sans anicroche le congrès du parti conservateur.

Ce que je veux demander au ministre, c'est pourquoi il a suscité de faux espoirs chez les familles turques? Pourquoi aujourd'hui remet-il à M<sup>me</sup> Robic l'entière responsabilité de trouver une solution, et pourquoi en fait se cache-t-il derrière les jupes du ministre de l'Immigration du Québec?

**L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Monsieur le Président, le parti libéral a tellement peu respecté les provinces au moment où il était au pouvoir que lorsqu'un gouvernement essaie de respecter les ententes signées, ce sont les seuls genres de commentaires qu'ils peuvent avoir.

Je me suis engagé à suspendre, et vous devrez apprendre ce que veut dire le mot «suspendre», les avis de déportation à la demande du Québec, le temps que le Québec nous fasse connaître sa décision. Cette décision sera connue aujourd'hui.

Je répète encore une fois: le député me reproche de ne pas avoir de générosité. Je pense qu'un élément fondamental dans la loi canadienne est celui de la justice: que tout le monde soit traité de la même façon. C'est exactement ce que nous allons faire.